



Demandes des survivants de l'accident de Union Carbide et des personnes empoisonnées à Bhopal

1) Justice pénale

Les gouvernements de l'Inde et de l'État du Madhya Pradesh doivent :

- S'assurer que les poursuites judiciaires, menées par le Central Bureau of Investigation (CBI), prennent les mesures les plus sévères contre Dow Chemical, USA, dans le cadre de l'affaire criminelle liée à la catastrophe industrielle de 1984.
- Veiller à ce que l'agence judiciaire ouvre une cellule spéciale pour accélérer les procédures contre la filiale indienne de Union Carbide et ses dirigeants.
- S'assurer que le CBI poursuive les entreprises indiennes et les entreprises publiques (PSU) telles que Gas Authority India Limited (GAIL), ONGC, Indian Oil Corporation, Gujarat Alkalies Chlorides Limited, Tamil Nadu Indian Additives Limited, Madhya Pradesh Vindhya Telelinks Ltd, qui continuent de vendre les produits de Union Carbide, bien qu'elles aient été interdites de le faire par le CJM de Bhopal.

2) Indemnisation

Union Carbide / Dow Chemical doit payer :

- Une indemnisation pour les dommages sanitaires, y compris les malformations congénitales, le retard de croissance et les atteintes au système immunitaire chez les enfants des parents exposés au gaz.
- Une indemnisation pour les dommages sanitaires dus à la contamination du sol et de l'eau souterraine autour du site abandonné de l'usine Union Carbide.

Les gouvernements de l'Inde et de l'État du Madhya Pradesh doivent :

- Intenter une action en justice contre Union Carbide et Dow Chemical pour obtenir une indemnisation en faveur des enfants des parents exposés au gaz, sur la base des dossiers hospitaliers et des études scientifiques.
- Honorer l'accord de règlement de 1991 de la Cour Suprême en comblant le déficit d'indemnisation en versant 500.000 roupies à chacune des 521.232 victimes du gaz pour les blessures permanentes.

3) Soins médicaux et recherche

Les gouvernements de l'Inde et de l'État du Madhya Pradesh doivent :

- S'assurer de la création d'une Commission habilitée pour Bhopal, approuvée par le gouvernement de l'Inde en juin 2008, avec un fonds de 10 milliards de roupies (100 millions d'euros) pour la réhabilitation médicale, sociale, économique et environnementale des survivants de Bhopal.
- Abandonner le projet de fusion entre l'AIIMS de Bhopal et le BMHRC, qui serait catastrophique pour les soins de santé des survivants.
- Assurer la mise en œuvre de toutes les recommandations du Comité de surveillance de la Cour Suprême sur la réhabilitation médicale des survivants et de leurs dépendants.
- Garantir des soins médicaux gratuits aux habitants chroniquement exposés aux eaux souterraines contaminées par les déchets dangereux provenant de l'usine Union Carbide.
- Assurer que le NIREH (National Institute for Research on Environmental Health), créé en réponse aux demandes des organisations de survivants, respecte son mandat initial et relance la recherche sur les dommages sanitaires à long terme causés par l'exposition aux poisons de Union Carbide.

4) Réhabilitation économique et sociale

Le gouvernement de l'État du Madhya Pradesh doit :

- Veiller à l'utilisation immédiate des 1,29 milliards de roupies (13,4 millions d'euros) restants, alloués à la création d'emplois et de pensions pour les survivants de la catastrophe et leurs enfants, qui sont inutilisés depuis 14 ans.

- Garantir que des logements soient fournis à tous les habitants des communautés affectées par la contamination des eaux souterraines, dont les habitations ont été démolies en janvier 2023 par l'administration du district.
- Veiller à ce que la pension mensuelle de 1000 Rs par mois versée aux femmes veuves du désastre du gaz soit augmentée à 3000 Rs par mois. Les 530 femmes officiellement reconnues comme veuves à cause de l'accident mais injustement privées de pension jusque là doivent être incluses parmi les bénéficiaires.

5) Remédiation environnementale

Dow Chemical doit :

- Respecter les lois indiennes et américaines et nettoyer le sol et les eaux souterraines contaminées en raison du déversement imprudent de déchets dangereux par sa filiale Union Carbide.
- Payer pour les dommages environnementaux causés par Union Carbide.

Le gouvernement indien doit :

- Demander une indemnisation à Dow Chemical pour les dommages environnementaux et sanitaires causés par la contamination du sol et de l'eau souterraine autour du site abandonné de l'usine Union Carbide.
- Solliciter l'aide du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour une évaluation scientifique complète de la contamination du sol et des eaux souterraines.
- Abandonner le projet d'incinération des 337.000 kg de déchets dangereux de Union Carbide dans les installations de Pithampur, qui exposeraient une très grande population à des produits chimiques dangereux.

Le gouvernement de l'État du Madhya Pradesh doit :

- Abandonner le projet de recouvrir le site de l'usine contaminée avec du béton, afin de dissimuler les actes de Dow Chemical.
- Fournir de l'eau potable propre et canalisée à toutes les communautés situées à moins de 4,5 km du site abandonné de Union Carbide.
- Sécuriser les locaux de l'usine et la zone des étangs d'évaporation solaire, comme l'a ordonné la Haute Cour du Madhya Pradesh.